L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureau 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS;
DIMANCHE MATIN, 14 JUIN.

FEUILLETON.

INVISIBLES DE PARIS,

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

XXXVI.

UN RENDEZ-VOUS D'AMOUR A SAN FRANCISCO

Les deux mortels ennemis se trouvaient encore une fois en présence.

Mais il n'y eut manifestation de surprise ni d'un côté ni de l'autre.

La comtesse, sur le sopha, le coude sur un coussin, le corps penché en avant, les lèvres entr'ouvertes, laissant voir ses dents de perles, ses mains crispées sur le velours du meuble, semblait une lionne qui guette.

Le comte se tenait immobile au milieu de la pièce. Le buste cambré, la tête fièrement rejetée en arrière, le manteau repoussé sur les épaules, les bras croisés, les sourcils froncés et le front hautain.

La comtesse se décida enfin à engager l'attaque.

—Ce n'est pas moi que vous espériez rencontrer ici, monsieur le comte, dit-elle sèchement.

—Vous m'excuserez, madame, répondit-il d'une voix brève et incisive, j'en étais sûr, au contraire, et vous voyez, ajouta-t-il en baissant les yeux d'un air significatif sur sa ceinture, que je m'étais préparé en conséquence.

Hernesse sourit avec dédain.

—Vous mentez, monsieur!

—Non, madame, je dis vrai; qui autre que vous pouvait-je espérer rencontrer dans ce palais bouge!

—Monsieur! s'écria-t-elle, mordue au cœur par cette rude riposte.

—N'y êtes-vous pas! reprit-il en haussant les épaules.

—Soit. J'y suis, fit-elle avec un rire amer; mais celle qui vous a assigné ce rendez-vous ne s'y trouve pas, elle.

—Attention délicate dont j'aurai sans doute à vous remercier, madame.

—Peut-être, répondit-elle avec ironie.

—C'est ce que nous allons voir, reprit-il en faisant deux pas vers le sopha, car vous allez me dire où elle est, n'est-ce pas, madame?

—Pardonnez-moi, monsieur, mais je ne vous ai pas fait venir ici pour m'entretenir de cette fille.

—Ce mot dans votre bouche n'a rien de blessant pour la personne dont vous parlez et que vous voulez déshonorer.

—Brisons là, dit-elle sèchement, et venons au sujet de cette entrevue.

—Je suis venu chercher jusque dans votre antre, madame, la jeune fille dont vous voulez sans doute faire votre victime.

—Je ne sais où elle est, répliqua-t-elle en haussant les épaules.

—Nous la chercherons ensemble, car, je vous le jure, sur l'honneur de mon nom, je ne sortirai pas d'ici sans l'emmener avec moi.... sans elle, ou sans vous.

—Il faudrait d'abord, comte, reprit elle avec une ironie croissante, que vous fussiez sûr d'en sortir vous-même. Tâchez d'en sortir seul.

—Si je n'en sors pas, c'est que je serai mort, madame.

—Soit, s'il le faut, vous mourrez.

—Vous êtes folle, dit-il avec mépris: avant même que vos assassins aient le temps de paraître, je vous tuerai.

—Essayez! reprit-elle froidement.

Le comte prit un revolver à sa ceinture et l'arma.

—Vous êtes une bête féroce, madame, reprit-il d'une voix sourde, armé d'une résolution effrayante; avec les bêtes féroces on ne raisonne pas, on tue! Où est cette jeune fille?

—Voilà ma réponse, monsieur! dit-elle.

Un paravent, qui cachait le fond de la salle, tomba et dix hommes apparurent les pistolets au poing.

—Dites un mot, et vous êtes mort, monsieur.

—Pas avant de vous avoir tuée, répondit-il en levant froidement le pistolet qu'il tenait de la main droite à la hauteur de la poitrine de la comtesse, tandis que de la main gauche il prenait un second revolver et le dirigeait sur le groupe des assassins.

Il y avait une telle résolution dans l'œil de M. de Warrens que la comtesse pâlit.

Elle avait peur.

Elle savait instinctivement qu'il n'hésiterait pas.

Il n'avait qu'un léger mouvement à faire pour la tuer raide.

Il serait immédiatement massacré après, sans doute; mais que devenait sa vengeance, si elle mourait!

Cet homme, seul contre dix ennemis, était maître de sa vie; elle le comprit et baissa la tête.

—Bas les armes! dit-elle d'une voix sourde aux assassins.

Ceux-ci abaissèrent leurs armes.

Le comte sourit.

—Quel bonheur que vous me connaissiez si bien, comtesse! dit-il tranquillement; une seconde de plus, et tout était fini. Voulez-vous maintenant répondre à la question que j'ai eu l'honneur de vous adresser?

—Répétez-la, fit-elle d'une voix frémissante.

—Consentez-vous à me rendre la jeune fille dont vous vous êtes emparée, et à la remettre entre mes mains, comtesse?

—Non, c'est impossible, répondit-elle nettement.

—Prenez garde, madame! je ne menace jamais en vain. Où est cette jeune fille?

—Oh! cela, je vous le dirai! s'écria-t-elle d'une voix sifflante.

—J'attends, madame.

En ce moment, un bruit assez fort se fit entendre au dehors: la comtesse sembla prêter l'oreille, un mauvais sourire passa sur son visage.

Le capitaine devina que ce bruit inconnu était une nouvelle menace, un nouveau danger, peut-être un renfort qui arrivait à ses ennemis, si nombreux déjà.

Sa résolution fut prise en une seconde.

Il bondit à l'improviste sur la comtesse, l'enleva par sa ceinture, et à reculons il se réfugia dans un angle de la pièce, en ayant soin de se servir du canapé et d'une table comme barricade.

Ce mouvement avait été exécuté avec tant d'adresse et de célérité que les bandits, pris à l'improviste, n'eurent pas le temps de s'y opposer; lorsqu'ils voulurent s'élancer au secours de la comtesse, il était trop tard!

M. de Warrens la maintenait droit devant lui pour lui servir de bouclier, et il lui appuyait un revolver sur la tempe.

—Arrêtez, ou elle est morte! cria-t-il d'une voix tonnante.

Les bandits s'arrêtèrent.

La comtesse râlait d'épouvante; ses dents claquaient à se briser; elle était livide.

—Cruelle et lâche! dit-il avec mépris, c'est bien cela! Ah! madame, vous avez voulu tendre un piége au lion! Eh bien! il y est tombé! Tremblez maintenant, car il sera sans pitié pour vous, comme vous l'avez été pour les autres.

—Grâce! murmura-t-elle, sans même savoir ce qu'elle disait.

—Grâce! reprit-il, sardonique. Comment! vous m'attirez dans le quartier le plus hideux de la ville, au fond d'un bouge infâme. Vous apposez dix assassins pour me massacrer sous vos yeux, et c'est vous, vous, madame, qui me criez grâce! Oh! vous n'êtes ou vous êtes folle, madame! Répondez sur votre vie, où est cette malheureuse jeune fille? Rendez-la moi, et alors je vous le jure, je vous ferai grâce, mais à cette condition seule, madame.

—Elle n'est pas ici, murmura-t-elle d'une voix éteinte.

—Vous le jurez?

—Sur mon salut éternel!

Le comte éclata d'un rire amer.

—Où est-elle?

—Entre les mains du comte de Maucler.

—Entre les mains de Maucler! Infâmie!

—Il y a deux jours, reprit la comtesse, à qui la terreur rendait la voix, et qui parlait comme dans un rêve, je découvris que cette jeune fille me trahissait. Jusque-là je l'avais prise pour un jeune garçon, elle m'avait rendu un grand service, je l'aimais, j'avais toute confiance en elle.

—Mensonge! lâcheté!

—Oh! je dis vrai.

—Hâtez-vous! hâtez-vous! Maucler!... ah! misérable femme!

Les bandits étaient toujours immobiles au fond de la salle; ils étaient, malgré eux, saisis d'admiration pour cet homme, si brave, qui les avait domptés par la seule puissance d'une volonté énergique; mais le comte n'ayant nullement confiance en eux, tout en interrogeant la comtesse, les surveillait attentivement et les tenait sous son regard.

Scène étrange, que celle qui se jouait dans cette salle, entre ces personnages dont les passions étaient excitées au plus haut degré, et qui, tous, comprenaient qu'une horrible catastrophe était prochaine.

Au dehors la tempête faisait rage; le bruit que la comtesse avait entendu croissait de plus en plus et se rapprochait rapidement.

La comtesse reprit:

—Un soir, j'avais un ordre pressé à lui donner; j'entrai dans sa chambre; il était tard; elle dormait; je la reconnus; elle avait quitté son déguisement, déjà une fois elle avait essayé de vous enlever de mes mains; la pensée d'une seconde trahison traversa mon cerveau.

—Une trahison! dit le comte.

—Ne me trahissait-elle pas! Répondez à votre tour.

—Continuez, madame, dit-il froidement; n'accusez pas. Défendez-vous.

—Elle fut saisie, garrottée, dans son sommeil, jetée demi-nue dans un cachot.

—Infamie!.... Oh! vous paierez cher chacune de ses souffrances!

—Le poignard sur la gorge, je l'obligeai à vous écrire une lettre que je lui dictai; elle eut peur, elle écrivit.

—Non, dit-il, elle n'eut pas peur; elle comprit que je viendrais et qu'elle serait vengée! Et elle le sera, je le jure. Continuez.

—Quelques minutes avant votre arrivée ici, je la livrai à Marcos Praya et au comte de Maucler.

La comtesse s'arrêta.

—Parlez, madame! reprit le comte d'un voix haletante.

—J'ai peur! oh, j'ai peur! murmura la comtesse en cachant sa tête dans ses mains tremblantes.

Il l'obligea à se redresser.

—Je veux tout savoir, dit-il avec un accent terrible.

—Non! non! c'est impossible!

Elle sentit le froid du canon du revolver sur sa tempe.

—Non! non! s'écria-t-elle...... au secours.... à moi!

—Parlez.... et songez-y.... Le premier geste agressif de ces hommes vous tue.

Otez cela.... ôtez cela....

Le comte éloigna le revolver.

—Pourquoi avez-vous livré cette jeune fille à ces deux hommes, madame?

—Eh bien! s'écria-t-elle avec une volubilité étrange hier je me suis abouchée avec un chef indien dont la troupe campe à quatre ou cinq lieues d'ici! Je lui ai vendu cette femme; le comte et Marcos ont été chargés de la lui livrer.

La comtesse s'attendait à un éclat terrible après cette horrible révélation.

Il n'en fut rien.

Le comte connaissait trop bien les mœurs des Indiens pour ne pas savoir que, provisoirement du moins, la jeune fille était en sûreté parmi eux.

Les Peaux-Rouges, à moins de circonstances extraordinaires, respectent généralement les femmes.

Il y eut un instant de silence.

—Et l'homme qui accompagnait cette femme, vous ne m'en avez pas parlé, madame, qu'en avez-vous fait?

—Je ne vous comprends pas, monsieur.

—Mlle de Lestang, car peu importe à présent que vous appreniez son nom, avait un serviteur avec elle; qu'est-il devenu?

—Ah! s'écria-t-elle avec rage, cet homme, ce Pacheco, je comprends tout maintenant; il a fui, le misérable!

Il n'y avait pas à se tromper sur l'accent de sincérité de la comtesse; elle disait vrai.

XXXVII.

MOUCHETTE, FILLE OU GARÇON?

Aussitôt la Cigale et Filoche lancés par lui sur les traces du comte, Mouchette s'était mis sur le seuil de la maison, prêtant l'oreille au moindre bruit et regardant obstinément au dehors, malgré les ténèbres.

Au bout de quelques minutes, le murmure grossissant d'une grande agglomération d'hommes qui s'approchait arriva jusqu'à lui.

Des torches luirent dans l'obscurité.

Enfin le gamin aperçut une foule d'hommes armés, en tête desquels marchaient le colonel Renaud, sir Mortimer et les autres chefs des Invisibles.

Il se précipita à leur rencontre et les questionna.

—Tout va bien, marmot, lui répondit le colonel; nous sommes en force; le Sydney Coves sera en notre pouvoir avant une heure, nous allons détruire ce repaire de bandits.

—Fameux! s'écria le gamin, et sans en écouter davantage, il s'élança dans la direction suivie précédemment par les deux Compagnons de la Lune, qu'il ne tarda pas à rejoindre.

Ceux-ci s'étaient arrêtés sur les [illegible] qu'il s'en doutât.

[illegible] un certain nombre d'habitants notables de la ville, effrayés des [illegible] commettaient, [illegible] matérielle dans la [illegible] le gouvernement d'assurer la [illegible] publique, s'étaient spontanément réunis, dans le but de remédier au mal.

Ils avaient formé entre eux une association, à laquelle ils avaient donné le nom de *Comité de Vigilance*.

Le comte de Warrens et sir Mortimer avaient été des premiers à faire partie de cette association.

Aussitôt après sa conversation avec le comte, Mouchette voyant celui-ci bien décidé à se rendre au rendez-vous qui lui était assigné, avait averti sir Mortimer et le colonel de ce qui s'était passé entre lui et le comte.

La résolution que le capitaine avait prise de se rendre coûte que coûte à ce rendez-vous dans Sydney Coves, leur parut la dernière des imprudences.

Les deux hommes frémirent de terreur à cette révélation; car ils avaient, du premier coup, senti le piége tendu à leur chef, et les périls qui le menaçaient.

Il n'y avait pas une seconde à perdre.

Tandis que le colonel réunissait les Compagnons de la Lune, aidé par Mouchette, sir Mortimer se rendait au siége du comité de vigilance, dont un tiers restait jour et nuit en permanence.

Il expliqua en peu de mots comment son associé Master-Key avait été attiré dans un guet apens, tendu dans Sydney-Coves, pour y être étranglé selon toute probabilité.

Le comité, en apprenant que les bandits avaient osé s'attaquer à un de leurs membres les plus considérés, avait bondi d'indignation. Il résolut d'en finir une fois pour toutes avec les bandits, en les enfumant, s'il le fallait, dans leur antre immonde.

Les ordres avaient été immédiatement expédiés, et moins d'une heure plus tard, cinq mille hommes au moins, tous bien armés, auxquels étaient venus se joindre les Compagnons de la Lune, étaient réunis sous les fenêtres du comité.

De là ils se mettaient aussitôt en marche pour donner l'assaut aux bandits et les forcer dans leur repaire.

Ces soldats volontaires de l'ordre se recrutaient chemin faisant parmi tous les honnêtes gens devant les maisons desquels ils passaient, de sorte qu'ils formaient une masse considérable lorsqu'ils arrivèrent à Sydney-Coves.

Alors on nomma des chefs, puis on se divisa en trois corps, et le quartier maudit fut assailli par trois côtés à la fois.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*. Dimanche matin, 14 juin 1868.

La journée d'hier a été fort belle, mais excessivement chaude, malgré une bonne brise du sud qui n'a pas cessé un instant de faire sentir sa délicieuse influence. Les affaires, comme il est d'ordinaire les samedis, ont été beaucoup plus actives que les autres jours, mais sans comparaison avec les samedis précédents, vu que le nombre des départs ce jour-là est, dans la bonne saison, trois fois plus fort qu'il ne l'a été hier.

Nous n'avons compté que trois arrivages: Le John H. Groesbeck, de Cincinnati, avec 800 tonneaux de fret composé de comestibles et de meubles; Wild Wagoner, de Natchez, avec 15 balles coton et 118 têtes de bétail, et le Brown, du bas de la Côte.

Les départs ont été: Le Frank Pargoud, pour St-Louis; Genl. Quitman, pour Vicksburg; Wild Wagoner, pour Natchez; Grey Eagle, pour Bayou Sara; Bart Able, pour Shreveport; St-Nicholas, pour le Grand Ecore; Idahoe, pour Trenton; Flicker, pour Bayou Lafourche; et l'Aloe, pour le bas de la Côte.

Le Général Quitman avait à son bord une bande de musique pour égayer un bon nombre de personnes qui avaient pris passage.

Le Nina Simmes sera au quai demain matin et recevra du fret pour Bayou Lafourche et tous les points intermédiaires; il partira lundi soir, à 5 heures précises.

A St-Louis, le 12 juin, le fleuve diminuait lentement sans cesser d'être dans une condition de navigation. A Louisville, à la même date, la rivière diminuait avec 5 1/2 pieds dans le canal. Le temps était clair et beau. A Pittsburg, la rivière baissait avec 4 pieds 10 pouces dans le canal le 12 juin.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE NINA SIMMES, Capt. W. R. Greathouse, commis Jos. Dalferes, partira pour Bayou Lafourche et les points intermédiaires, LUNDI à 5 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au Simmes seront assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

Liste des Lettres

Restant au bureau de la Poste, le 14 juin

A

Abadie J M, André G père, Abadie P, Alias Victor, Alzia Jose, Augusta F

B

Baptist J, Bendeau J, Blanchard F B, Barthé François, Berto forgeron, Besan John, Beurdette L, Bouriet Mary, Borie Michel, Baquie J P, Baquie Leontine, Bastras M Mme, Baron Pierre, Bernes J H, Boucher P, Bhumard M, Bourg Desire, Buisson Ben, Barre Joe, Blanc Henry, Barbey A, Barbedelle Teresa, Brettar A Mme Ve, Berte E, Becenze Pierre, Bochet A, Bordenave Andrea

C

Caldugerovich S, Charles W, Castex B, Cocosa, Corege Pierre Me, Galibacas Pierre, Cassenave F, Crespel, Cortes E, Curico F, Carran Pierre, Cavelier C Mme, Chivalier C E, Chotin F Mme Ve

D

Delfares John, Del Bosno G, Demorest H J H, Desroes M Mme, De Grac La F, Deshapelles E Lef, De Lacy W, De Moncabert C, De Marsian S, Didier D, Dufresne P L, Du Bernard & Mle, Dupert M Mme, D'Artilise A Mme, Debrase Frances, De L'isle C G, Desmont P, Delegarde J M, De Castro D, De Angulo D, Delery Jules, Di Georgio, Dias Henri, Dumont Julien, Dupere Jule, Deslange Pierre, Delussin Jules, Deslonde F G Hon, Depouilly Marcel, Detremont C, Delay R, De Macedo R P, Del Escobal M, Dietto S, Drogué S, Ducasse F, Dupert U Hon

E

Eyme Amélie

F

François AE Hon, Faget John, Ferrer G y Noguez, Frenke, tailleur, Forstall C S, Forstall Leopold, Fradou Ernest, Fernandes Antoine, Forbes J y Victory, Ferre K J, Francisco S, Freitas Antonio, Fernandes Maximilien, Fee Bertrand

G

Garcia J y Lopez, Garidelle C, Gonzales C, Galdry F Hon, Gales Paolo, Guyol P A, Garbarino Jos, Godillot & White, Guyol F A Mme

H

Hampen E, Hector J Dercy Mme

J

Jacquelin E, Juge J V Mme Vve, Jasin Louis, Juilleret E Mme Vve

L

Lafferranderie A A, Labarre F, Laborde R J, Laria François, Levicomte Felix, Leon M, Leprestf F, Luccani Giovanni, Larri Dominique, Lamardo G, Lamore J, Lanier Riley, Lebon Leopold, Leonardi Nicolo, Lopez Josephine, Labat Pierre, Lacour Ynn, Larroux J M, Leroy Chas Hon, Le Court A J, Lomonte Biase, Luccani F

M

Mancuso Antonino, Mascari N & M, Mattina Antonino, Mere Bernard, Margheliah G, Meilleur F, Mistrot H B, Monette J J Hon, Montoreio J B, Marino Leonardo, Massari A & V, Mayo L, Malaise Antonio, Malanque A, Mercero Octavie, Moll M Dr, Monson Mariano, Moré Joseph, Mantia Michiele, Massari Michelle, Malhiot E Mme, Masperon M Mlle, Massard Alex, Mistrot & Decouir, Menior A, Mocol A R, Mallet Jules

O

Octave Mary.

P

Paquette Peter, Ponet Rosamond, Pichot Pécule, Paquet Jules, Pilon R, Provenzano A, Palas Alfred, Philippe Ernestine, Puszo Louise

R

Ratcovich Nicolo, Rachal M, Raudisi Giovanni, Rossert Mme, Radris Mateo, Rabenan Martha, Ridoent James, Rodriguez Mateo, Remus C, Rondanzo Ignazio, Robert A, Russo Salvatore

S

Senat Belmont, St-Martin L M, Salvant F A, Sauvage Paul fils, Sieux J S, Sodini Angelo, Saverio Francesco, St-Martin A, Saurenne S J, Senette Delia Mlle, Sibille J B, Saudevie Felix, Sharpenstein John, Satan Giovanni, Serrino Salvatore, Simonaud J

T

Tardos J & J, Troxler E Mme, Truxillo Antoni, Tricou Paul, Taraud A Hon, Turegano Jos, Tholonnier Rév., Tuihe Clovis

V

Valentin M L Mme, Valles A, Vignerons Louis, Vaillemot J Mlle, Valles A Rév., Vincent E Mme, Verges D, Vernier Mme Ve, Vanderlinden

INITIALES.

A. L.

R. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRETES
ET
DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Boutons, Scorbut, etc., etc.
E. GAUDOX,
Pharmacien de l'Université de Paris,
Rue Conti et Bourgogne.
20 mars

Wm. B. MORRIS & Co.
AGENCE D'ASSURANCE.
57............Carondelet............57
ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif....................$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif....................$1,450,000.
Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.
7 sept—1an

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Rue St-Charles, près Commercial Place.
Les 13 juin et durant la semaine.
Afin de mettre tout le monde à même de voir ces amusements, LES PRIX D'ENTRÉE SERONT RÉDUITS DE MOITIÉ.
Durant la saison d'été.
Premières places et Parquets..........50 cents
Cercle des familles..........25 "
Cercle des gens de couleur..........30 "
Galeries pour les blancs et la couleur..........25 "
[illegible] TROUPE DE COMBINAISON SERA RETENUE.
—Et—
DE NOUVEAUX ARTISTES PARAITRONT SUCCESSIVEMENT.
Les brillantes représentations qui ont rendu l'Académie le Théâtre le plus fréquenté de la Nile-Orléans, continueront à être offertes au public.
LA FONTAINE et le VENTILATEUR seront constamment en opération et rendront frais:
9 juin—[illegible] VENEZ PRENDRE LE FRAIS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.
[illegible]
Passage dans une cabine 24 pont avant.... 100
Passage d'entrepont.... 100
Les enfants au-dessous de 2 ans ne paient pas.
Les enfants de 2 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques ou passagers paieront les prix fixés sur le tarif pour les passages d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour le voyage transatlantique avec une diminution de $20 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et ne seront valables que pour faire le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle des matelots.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage individuel d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 28 du chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10 mars—1an 21 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de Pemberton Dock No 50, rivière du Nord:
VILLE-DE-PARIS, capt. Duchene....Samedi 16 mai.
EUROPE, " Lemarié....Samedi 30 mai
ST-LAURENT, " Bocandé....Samedi 13 juin.
PEREIRE, " Surmont....Samedi 27 juin.
PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140; Seconde cabine, $85;
POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145; Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.
Les bagages seront enregistrés pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
1 nov 12 V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents emménagements.
Passage de Première Classe, en or:
New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres. $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris. $130 Aller et retour, $200.
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER.
9 mars—1an Rue Gravier. No 168.

Pour New York.
Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:
GEN'L GRANT, Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED-STATES, Capt. Geo. L. Norton,
partant de New-York et de la Nile-Orléans,
Le Steamer
CRESCENT CITY,
Commandant E. W. Holmes,
Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 13 juin, à 5 heures P. M.
Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres..............$60 00.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.
Le steamer UNITED STATES suivra et partira SAMEDI 27 juin.

LIGNE DES MARCHANDS.
Le steamer SHERMAN,
Capt. W. P. Henry,
Partira de son wharf, au pied de la rue Jefferson, le vendredi, 19 juin 1868, à 5 heures P. M.

Pour New York. directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.
Passage..............$60
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet. No 41

Excursions du Dimanche!
On ne saurait faire une excursion plus bienfaisante qu'à bord du Bateau à vapeur "PORTER" (à basse pression), qui part d'en face de la Place Jackson toutes les demi-heures.
Ce bateau offre toutes les garanties désirables. Il parcourt deux milles et demi sur le fleuve, s'arrête au Parc Magnolia et au-dessous d'Alger.
Excellente musique, grande tente et siéges agréables.
Passage: CINQ CENTS SEULEMENT. 16 juin

Pour St. Louis.
Départ SAMEDI, 13, 27 juin, 10 juillet, à 5 heures P. M.
POUR MEMPHIS, CAIRO ET ST. LOUIS.
Le magnifique bateau neuf
FRANK PARGOUD,
Capitaine John W. Tobin, commis Geo. A. Williams, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret au bureau de
SINNOTT & ADAMS, Agents, 25, Commercial Place.
JOHN A. STEVENSON, No 13, rue Front.
12 juin—

Pour les Villes de Bains.
Voyage dans le jour.
Le magnifique steamer du Lac,
ELLA MAY,
Capitaine John Walker; F. A. Lumsden, commis, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 7:30 du matin, pour la Baie St-Louis, Biloxi, Pass Christian, Mississippi City et Ocean Springs. Il partira d'Ocean Springs, pour la Nouvelle-Orléans, les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES, à 5 heures du matin.
L'ELLA MAY fera des excursions à Mandeville et Madisonville, tous les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de 7:30 du matin. Il sera de retour le même jour, à temps pour le convoi de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux. P. S. Il ne sera pas donné de reçus à bord, mais les passagers pourront en obtenir en s'adressant au barkeeper 9 juin—1m

Compagnie de paquebots de la Nile-Orléans et de Mandeville—
Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville—Prix du passage 50 cents.
Pour Covington, le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.
Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour: Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 6 heures du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.
Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été achevé expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, pourvu qu'on le supporte convenablement. On pense que le "Wenona" fera son premier voyage dimanche prochain.
Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
21 mai— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—
Tous les jours.
Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après midi; et le samedi, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Les lundis, mercredis, jeudis et samedis il arrivera au chemin de fer à temps pour permettre aux voyageurs qui reviennent en ville de prendre le train de 7 heures du matin; les mardis et les vendredis, le train de 9 3/4 heures du matin. Pour les excursions du dimanche, il partira de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie revenant dans la soirée du même jour.
Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers, sont débarqués au wharf de Covington.
LOUIS FRIGERIO, JR.,
15 avril—3m Rue de Chartres, No 50.

Départ, SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.
Pour Louisville, Cairo, Memphis, Vicksburg et tous les points intermédiaires.—Le bateau à vapeur, RICHMOND, à basse pression, capitaine J. Stat Neal, commis J. S. Wolfolk, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret, au bureau de
SINNOTT & ADAMS, 2 1/2, Commercial Place.
18 juin—7

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.
Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.
Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos. Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
10 avril— 54 Vieille Levée.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant le 8 avril) pour la Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur Grey Eagle, capitaine V. S. Barance, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
2 mai—1m 16, Nouvelle-Levée.

Pour Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.
Le beau bateau à vapeur MINNOW, capitaine Moore, construit expressément pour ce service, partira du Canal Harvey, tous les MARDIS, à 8 heures et demie du matin, et tous les SAMEDIS à 4 heures et demie de l'après-midi. Pour le retour, il partira les Jeudis matin, et les Dimanches soir.
Prix du passage, $3 50 pour aller et autant pour revenir.
Il y a à bord une buvette pourvue des meilleures liqueurs.
Le tug à vapeur Little Ferry quittera le wharf du ferry de la rue du Canal à 7 heures et demie du matin, le mardi, et à 4 heures de l'après-midi le samedi; il se reliera au bateau à vapeur Minnow; passage, 25 cents. Conditions raisonnables pour le fret et le bagage.
2 juin—

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos F. Ancoin, commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 juin—1m

Sources Blanches Sulfureuses de Greenbrier,
DANS LE COMTÉ DE GREENBRIER, EN VIRGINIE
Les soussignés, locataires de ces SOURCES, annoncent aux voyageurs qu'encouragés par l'appui qu'ils ont reçu l'année dernière, ils ont agrandi l'établissement qui est susceptible maintenant de recevoir QUATRE CENTS PENSIONNAIRES.
Les maisons à bains sont en parfait état. Les visiteurs pourront avoir, à toute heure, des bains sulfureux chauds et tièdes et efficaces dans bien des cas.
Ils ont en outre établi un nouveau JEU DE QUILLES et une nouvelle SALLE DE BILLARDS.
Le célèbre BRASS BAND du Prof. Rosenberger a été engagé pour la saison.
De BONNES ECURIES sont attachées à l'Hôtel.
Le chemin de fer Virginia Central, allant aujourd'hui jusqu'à Covington, les voyageurs n'ont à traverser qu'une distance de vingt milles.
— PRIX —
Trois piastres par jour, et quatre-vingts piastres par mois. Les enfants de moins de dix ans et les domestiques de couleur paieront moitié prix. Les domestiques blanches paieront suivant le logement.
26 mai—1m PEYTON & CO.

Sucre. Sucre.
150 boucauts sucre fully fair et prime, de Cuba, 200 caisses sucre brut et sucre jaune de 150 boucauts sucre blanc et sucre jaune, clarifiés, de Goodale.
à vendre, en lots au gré des acheteurs, par
A. H. D'MEZA,
Bureau, rue St-Louis, No 10.

Mélasse de Cuba.
1000 boucauts mélasse Muscovado et "clayed", à vendre, en lots au gré des acheteurs, par
A. H. D'MEZA,
Bureau, rue St-Louis, No 10.

Mélasse 'Sugar House' de Goodale.
150 barils, demi barils et barillets mélasse "Sugar House" de Goodale, à vendre en lots au gré des acheteurs par
A. H. D'MEZA,
Bureau, rue St-Louis, No 10.

Mélasse recuite.
250 barils mélasse recuite de choix,
200 demi-barils de do do
200 barillets do do do
—Egalement—
500 colis mélasse recuite commune,
à vendre, en lots au gré des acheteurs, par
A. H. D'MEZA,
Bureau, rue St-Louis, No 10.

Charbon de bois, pour la rectification.
25 barils charbon à rectifier, à vendre par
A. H. D'MEZA,
19 mai—1m Bureau, rue St-Louis.

Propositions pour l'achat de Bons de la Ville.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 6 juin 1868.

EN vertu de la trente-septième section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, lequel est intitulé "Acte pour consolider la Ville de la Nouvelle-Orléans et pour pourvoir à l'administration de ses affaires" étant approuvé le 23 janvier 1855 et, à l'effet d'acquitter, à échéance, la dette des anciennes corporations, laquelle doit échoir dans l'année 1868; en outre, en vertu de l'ordonnance No 6,236 approuvée le 12 août 1854, et autorisant la conversion des billets de la dénomination de $30 émis avec l'autorisation de ce Bureau—

Des propositions cachetées seront reçues à ce Bureau, de cette date au VENDREDI, 10 juillet 1868, à midi, pour l'achat de la série (entière ou en partie) de (300) deux cent quatre-vingts, tous de $1,000, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, chacun desquels bons devra être daté du 1er avril 1868 et sera payé dans (30) vingt-quatre ans, avec coupons d'intérêts de 6 pour cent l'an, payable semi-annuellement, dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er octobre et le 1er avril de chaque année.

Les propositions devront être endossées "Propositions pour l'achat de Bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans" et adressées à O. De Buys, secrétaire du Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Elles seront décachetées et les bons seront adjugés aux plus hauts enchérisseurs le 10 juillet, à midi, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Les Commissaires se réservent le droit de rejeter une partie ou toutes les propositions.

Conditions—Comptant, en monnaie courante des Etats Unis ou en coupons d'intérêts de bons consolidés échus.

F. HEATH, Maire,
D. E. MAXWELL, Contrôleur,
S. HOWELL, Trésorier,
E. W. BURBANK, Président du Comité de finances des Aldermen,
J. F. SULLIVAN, Président du Comité de finances des Assistants-Aldermen,
O. DE BUYS, Secrétaire,

7 juin—jusq 10 juil Salle No 22 de l'Hôtel de Ville.

HOTELS RESTAURANTS &c.

MAISON FRANÇAISE,
Chambres et Pension—Prix Modérés.
MME SIX & CO.,
No. 143 EAST 4me RUE, New York, entre Broadway et 4me Avenue.
Table d'Hôte à 6 heures. Déjeûner de 8 à 10 heures du matin. 9 juin—1 m.

HOTEL WASHINGTON
AU
LAC PONTCHARTRAIN.
Le soussigné, seul propriétaire de l'HOTEL WASHINGTON, au Lac Pontchartrain, annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de restaurer de fond en comble cet établissement populaire. Le service y est organisé sur un pied irréprochable, et les prix pour la table et les chambres sont modérés. Le cuisinier possède un chef de cuisine de premier ordre, et la cave renferme des vins et des liqueurs de choix. Par sa position, l'hôtel est l'édifice le mieux aéré de la localité. Il est en outre entouré d'un vaste et magnifique jardin où les visiteurs pourront jouir des agréments de la promenade.
P. O. Boite 1554. JULES COURCHÉ.
10 juin—1m

Pension Française
TENUE PAR
URBAIN RAMBAUT,
A BILOXI.
M. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir une pension française à BILOXI, en face du débarcadère des bateaux à vapeur. Il aura constamment en mains des huîtres et du poisson frais. Repas sur commande à des prix modérés.
Cabannes à bains pour dames et messieurs attenantes à l'établissement 10 juin—3m

HOTEL CRESCENT;
A LA BAIE ST-LOUIS.
CET Hôtel si bien connu est en voie de réparation complète. L'ouverture en aura lieu le 20 juin.
Les prix y ont été réduits en vue des circonstances actuelles.
TOULMÉ & SAUCIER,
7 juin—2m Propriétaires

Hôtel-Restaurant Barthe.
A MANDEVILLE.
L'Hôtel-Restaurant Barthe est ouvert au public depuis le 25 avril. Les personnes qui visiteront ledit établissement trouveront une table d'hôte, servie tous les jours à l'arrivée des bateaux à vapeur et aux heures avant le départ.
Les personnes qui ne voudraient pas manger à la table d'hôte pourront se faire servir dans les salons qui seront réservés à cet effet. Excellents Vins et Liqueurs.
Déjeûner et dîner $1 50 par repas, vin, liqueurs et café compris.
Chambres garnies. Prix modérés.
Chambres à bains, ustensiles de pêche, bateaux de promenade (à la voile et à rames) gratis.
30 mai—

United States Restaurant,
No 128, RUE DE LA COMMUNE,
Entre les rues du Camp et Saint-Charles
NOUVELLE-ORLEANS.
FRITZ HUPPENBAUER,
11 mai Propriétaire.

CUISINE FRANÇAISE.
Pension privée.
CHAMBRES garnies très aérées donnant sur la rue, et d'autres dans la cour avec courant d'air.... Prix des chambres sans nourriture, de $12 à $25 par mois, et de $3 à $7 par semaine, de 50 cts à $1 par jour par personne. Prix de la nourriture de $20 à $30 par mois, de $5 à $8 par semaine, de 80 cts, à $1 25 par jour. (Vin de 25 cts, à 35 cts.) Prix de la pension avec logement de $25 à $40 par mois. On blanchit à $1 la douzaine de pièces. Glace à tous les repas. On peut aussi manger au plat, de 15 cts à 25 cts. On demande une cuisinière et une blanchisseuse.—Rue Toulouse, No 23
13 mai—1 m Mme J. S. LASBENNES.

Hôtel de la Grand'Ile.
L'ouverture de cet Hôtel aura lieu le 1er JUIN. Les bâtisses sont réparées et agrandies. Il a été construit un chemin de fer à cheval pour le transport des pensionnaires de l'Hôtel au bord de la mer. Les huîtres et le poisson abondent pendant toute la saison, dans cette partie du pays et la table est excellente. Les bains du Golfe valent ceux de Long Branch et de Saratoga.
Un beau bateau fait le service du Canal Harvey à l'Hôtel.
— PRIX —
Par jour..........$3 00
" semaine..........18 00
" mois..........65 00
Moitié prix pour les enfants et les domestiques.
On traite de gré à gré pour la saison.
17 mai—3m B. MARGOT, Propriétaire.

ORLEANS EXCHANGE.
RESTAURANT-HOTEL,
A MANDEVILLE, rue Gérard, en face du wharf.
Le soussigné, employé dans les restaurants les plus renommés de la Nouvelle-Orléans, fera SAMEDI 25 avril, l'ouverture d'un grand Restaurant-Hôtel à Mandeville. A cet établissement de premier ordre, est attachés un Café, un Billard, un Tir au pistolet et un Service de voitures. Les voyageurs seront traités comme on l'est dans les premiers hôtels. On les enverra chercher en voiture, avec leur bagage (sans frais), à l'arrivée du bateau, et un pavillon sera hissé au moment de l'atterrage, en face de l'hôtel.
24 mai—1m F. AUGUSTE.

AGENCE GENERALE

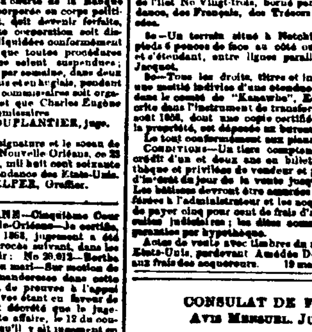

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils, |
De Alphonse Cahuzac,
Champagne Chs Heidsick,
Porte de E. Canet.
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIÉ & Co.
25fév—1an 37, Vieille Levée.

Farine! Farine!! Farine!!!
LES soussignés ont été nommés par MM. LEONHARDT & SCHURICHT, de St-Louis, seuls agents pour la vente de leur célèbre marque de farine "Grey Jacket" qui a obtenu le premier prix de farine de choix, à la première Foire annuelle de l'Etat de la Louisiane.
Les soussignés auront, en tout temps, en magasin, un bon approvisionnement de cette farine de choix.
J. B. VANHORN & CO,
Nos 66, 68, 70, 72, rue des Magasins,
10mai—1m et 91 et 93, rue Poydras

JACOB OTT, Entrepreneur.
REPARE LES MAGASINS
et les
MAISONS DE RÉSIDENCE.
Fait et répare les Cuves.
Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

Appareils "Premium" de Soda,
DE MORSE,
A VENDRE PAR
T. S. WATERMAN,
FABRICANT DE SODA.
Agent de ANDREW J. MORSE & SON, à Boston.
Ces célèbres appareils ont reçu le diplôme, la médaille en argent et trois autres prix à la seconde Foire de l'Etat de la Louisiane. 23 mai—1m

Julius Loeffler,
(successeur de CHAS. LOEFFLER,)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
et fabricant
D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,
No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse
21 mai—3m Nouvelle-Orléans

L. OBESSON,
PEINTRE,
103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.
Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ; gravures, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

INSTITUTIONS
COLLEGE COMMERCIAL. [illegible]
[illegible]
[illegible] l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture, toutes les connaissances usuelles.
18mai—1an, 122

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE.
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. Mai—1an

ACHETEZ VOS CIGARES
CHEZ
GEO. ALCÉS,
125 RUE DES REMPARTS 125.
M. ALCÉS a constamment en mains un assortiment de Cigares de différentes marques et qualités. Ses prix varient de $25 à $175 par millier. M. Alcés garantit ses cigares conformes aux échantillons.
Pour les cigares de la Havane il ne travaille que le tabac de la Vuelta de Abajo de premier choix.
En visitant la manufacture de M. Geo. Alcés le public comprendra facilement pourquoi les juges lui ont donné le premier prix aux Expositions suivantes:
"Louisiana State Fair," N. O., novembre 1867.
"Louisiana State Fair," Baton-Rouge décembre 1867.
St. "Louisiana State Fair," N. O. janvier 1868.
Les ordres adressés à la boîte No 248, P. O. N. O. seront promptement exécutés. 18mai—3m

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE St-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
entre les rues Commune et Canal,
D. M. STELLA,
5 fév—1an Propriétaire.

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825,]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à décortiquer, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Rowell, des Bouches à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toutes espèces de Machines pour le Sud.
14 sept—1an LEEDS & Co.

Bois, Charbon, Sable, &c.
J. C. KATHMAN,
(Fabrique de Toits des Tropiques),
Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage.
RUE BIENVILLE, No 294,
Coin Marais, Nile-Orléans.
LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 28 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 mars—3m

Bois de choix pour comptoirs, etc
DIX MILLE pieds de noyer noir, frêne et de chêne pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de planchers pour planches et plancher.
ALEX. McCONNELL,
1 juin—1an rue Carondelet No 154.

BOIS DE CONSTRUCTION
GEORGE HERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Toulouse et St-Bernard, Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des châssis, des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 12mai—1an

MALADIES DES YEUX.
LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.
Consultations de 11 à 2 heures, au No 149, rue Canal.
Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures 16 nov—1an—13

TRAITEMENT SPECIAL
DES MALADIES CHRONIQUES.
LE Docteur A. De BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Peau, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 nov—1 an.

Moulin à riz—Moulin à riz.
NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, dirige et dirige des moulins à riz, nous sommes à même de faire aux cultivateurs, toutes les machines qu'exige la préparation de riz pour le marché et à fournir les dessins, [illegible] avis.
On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.
LEEDS & CO,
4m—5m Au coin des rues Delord et Foucher

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix:
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et dimensions.
NATTES—200 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.
RIDEAUX—Damas, Reps, Lasting, Dentelles, &c, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, raies, &c.
CORNICHES, Bandes, Fleches, &c. 28 sept

ONZIEME TABLEAU ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Hope" de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No. 21 RUE DU CAMP.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868..........$156,329 66

Savoir:		
Sur les risques d'incendie	$77,587 83	
Sur les risques de mer	34,977 12	
Sur les risques de rivière	13,976 71	
		$126,669
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	15,081 2	
Sur les risques maritimes	34,112 35	
Sur les risques de rivière	4,164 22	
		54,398 37
Moins—Les primes remises	4,423 21	
Réassurances	15,273 56	
15 et 25 0/0 remis aux assurés	25,431 65	
Taxes	11,485 60	
		56,613 94
Dépenses, intérêt en moins		14,17 99 125,13
En réserve pour les risques non terminés		$23,391 46

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant	$124,859 39
Prêts garantis par nantissement	14,615 32
Effets pour primes à courte échéance	11,453 34
Dû par des Compagnies d'Assurance locales	5,317 16
Scrips	1,944 99
Actions de la Compagnie "Valette Dry Dock"	6,066 00
Biens fonciers	21,993 33
Actions de banque et autres actions	5,747 50
Primes en voie de perception	39,673 14
En caisse	51,813 46
Total de l'actif	$273,391 46

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Hy. PEYCHAUD, Président

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 18 mai 1868.
PAUL W. COLLENS,
2me Justice-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

— DIRECTEURS. —

Lafayette Folger, P. Maloché, John J. Adams,
Thos. N. Blake, F. A. Ducros, C. W. Bradbury,
Aug. Contorié, T. D. Miller, Hy. Peychaud.

14 mai—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

Primes sur risques d'incendie	$116,126 22	
" " de navires	27,314 14	
" " de mer	52,941 55	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
		$226,325 82
En moins, primes remboursées		4,789 19
Montant des primes		221,566 63
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$19,044 10	
" sur les rivières	25,593 42	
" sur mer	33,099 59	
Total des pertes	77,738 11	
Réassurances	9,726 90	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt	10,268 50	
Taxes et revenu int.	9,771 06	
Vingt cinq et quinze pour cent remboursé	25,895 66	
En réserve pour risques non expirés	37,608 20	
		$171,566 63
Bénéfice net		50,060 00

L'actif de la Compagnie est:

Prêts garantis	17,725 00
" par hypothèque	19,160 00
Effets à recevoir pour primes	7,399 45
Actions, bons et autres garanties	146,302 83
Propriétés foncières	16,839 06
Comptes individuels pour primes	40,956 91
En caisse	63,553 06
Scrips d'autres Compagnies	2,065 45
	377,667 22

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie:

A. CHIAPELLA, Président.
J. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt piastres par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A E Seder, A Chiapella, L F Generes,
L Moulor, W S Schmidt, R W Adams,
C Cohn, B Saloy, J J Fernandez,
A Conain, J A Seignouret, P L Millaudon,
J Goldstein, V Burthe, O Blanchin.

14 mai—1 m

SOIES CIRCULAIRES.
A VENDRE, AU PRIX COUTANT, des SCIES CIRCULAIRES de la meilleure fabrique anglaise. S'adresser à la FONDERIE DE LEEDS, 20 avril—1an au coin des rues Delord et Foucher

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie	$813,604 42	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	98,845 62	
Total		$1,151,861 32
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$228,847 00	
Primes remboursées	20,471 07	
		$249,318 07
Montant net des primes le 31 mai 1868		$901,644 15
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$271,226 37	
Sur les risques de mer	173,946 56	
Sur les risques de rivières	45,922 98	
	$491,095 91	
Taxes	20,013 51	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$175,202 94	$684,314 36
Bénéfice net		$277,329 80

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière	$150,517 27
Billets garantis par hypothèques	676,267 30
Billets garantis par nantissements	39,147 23
En caisse	128,479 24
Actions de banques et de chemin de fer	104,300 00
Primes en voie de perception	90,795 6
Bons de la ville	30,000 00
Effets à recevoir	127,154 72
Scrips de Compagnies d'Assurances	40,865 00
Actions "Dry Dock Valletta"	15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	2,700 00
Actions "Merchants' Exchange"	1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,800 00
Actions "Le Equitable Life Ins. Co"	250 00
Bons de l'Et [illegible]	1,400 00
Total	$1,405,414 16
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain $101,246 15; 25 0/0 du scrip de 1859 payable en juillet 70,675 75; Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868 228,847 00	$399,768 90
Actif net	$1,007,645 26

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,
PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans,
Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie

— Directeurs —

John Pemberton, P Maspero, Pierre Poutz
M Puig, David McCoord, S Z Relf,
Chas. Segory, J J Fernandez, L F Generes
P S Wiltz, J Morgan Hall. 10 juin

SECOND ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

39..........Rue Carondelet..........39

Nile-Orléans, 30 avril 1868.

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la dite Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1868—savoir:

PRIMES		
Sur risques d'incendie	$91,739,00	
" risques de rivières	175,355,55	
" risques de mer	58,178,55	
		325,289 70
En moins, primes non expirées	15,783 36	
Primes remboursées	2,919 00	18,702 00
Montant des primes		$307,586 70
PERTES ETC., PAYEES		
Sur risques d'incendie	$24,859 82	
" risques de rivières	110,636 77	
" risques de mer	36,012 37	
Réassurances	16,066 39	
Réductions (rebate returns)	17,316 15	
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur	6,998 67	
Frais généraux, intérêt et escompte en moins	20,704,65	256,577 25
Bénéfice net		$51,016 47

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT

Billets pour actions	$230,020 50
En caisse	106,369 93
Primes en voie de perception	65,896 89
Prêts garantis	27,440 65
Effets à recevoir, à courtes échéances	14,672 71
Actions de chemins de fer de ville	54,475 00
Meubles et installations du bureau	4,744 17
	$503,804 16

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 30 juin prochain (1868) un DIVIDENDE-INTERET de DIX pour cent par an sur les paiements de capital au comptant et un DIVIDENDE COMPTANT de QUINZE pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participant au bénéfice de l'année.

Il a été en outre résolu d'appeler un versement de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 27 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Moses Greenwood, Richard Milliken,
J. W. Burbridge, Samuel E. Moore,
W. A. Johnson, Wm. H. Henning,
John I. Noble, J. J. Warren,
John Chaffe, Simon Bloch,
Hugh McColl, R. T. Buckner,
Marshall J. Smith, Sam'l Friedlander,
I. Caulfield, H. F. Frellsen,
Alfred S. Hennington, Wm. Overy,
L. H. Terry, E. W. Rodd,
J. P. Blair, Joseph Hoy,
Robert Pitkin, Perry Nugent,
S. Cambon. 23 mai—1an

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL
DES AFFAIRES DE
la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868—

Primes d'incendie, dans l'année	$238,122 52	
Primes de mer " "	94,082 58	
Primes de rivières " "	177,564 53	
		$507,770 23
Total net des primes		$447,854 29
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 89,800 63	
Pertes de mer	67,074 66	
" rivières	85,572 47	
Taxes payées	26,019 54	
Payé—réassurance et compte au lieu du scrip	60,105 30	
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.	67,540 68	
		$395,919 13
Bénéfice net		$51,935 1
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$37,494 36	
Prêts sur bons et hypothèques	40,343 33—395,897 69	
En caisse	104,377 34	
Prêts garantis par actions sur demande	63,400 00—$167,677 34	
Prêts garantis par actions à terme	$11,200 00	
Propriétés foncières	75,000 00	
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	45,082 48—$131,372 48	
Bons consolidés de la ville	$30,000 00	
Bons de la ville	96,500 00	
Actions de Banques et autres	196,837 17—$323,517 17	
Coupons pour bons de la ville, échus		$4,490 00
Dû pour prime et en voie de perception		41,830
		$779,614 68
La Compagnie possède également:		
Billets suspendus, actions et bons		$436,865 21
Compte de scrips forfaits		7,809 24
Intérêts non réclamés	$7,800 25	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, le 26 mai 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice net de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sans taxe du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président,
SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

JOHN WATTS, C. T. BUDDECKE,
SAMUEL B. NEWMAN, F. E. FOLEY,
WM. EDWARDS, A. G. OGER,
P. SIMMS, A. THOMPSON,
JOHN PHELPS. 25mai

$10,000 de Récompense

VOLÉ, AUJOURD'HUI, A LA BANQUE DU CANAL, un paquet fait pour la Compagnie d'Express du Sud, adressé à M. MORGAN'S SONS, New York, contenant CINQUANTE MILLE ($50,000) piastres en billets "Legal Tender" de mille (1,000) piastres, numérotés comme suit:

2,775*	8,059	13,903*	23,723*	38,398*
3,119*	8,591	14,325*	25,959*	38,747*
3,515	8,593	15,211	26,323*	39,307*
3,907*	10,015*	16,543	28,415*	39,343*
4,047	10,363	16,731*	28,467*	40,059*
4,567	10,819*	16,847*	30,223*	40,619*
5,297	11,403	18,403*	30,463*	40,831*
5,363*	12,019*	19,131	31,879*	41,851*
6,727	12,147*	19,195	34,511*	41,999*
7,295	13,619*	23,135*	37,839*	45,331*

Le tout daté du 10 mars 1862, lettre C.

Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La susdite récompense est offerte à quiconque fera retrouver l'argent.

* Billets de nouvelles séries.

Nile Orléans, 25 mars 1868.

26 avril— CH. JUMONVILLE, caissier

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] vs PHILIP BENNETT.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de [illegible] dans l'affaire ci-dessus, [illegible] LUNDI, [illegible] de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

ONZE TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Neuvième, Chippewa et de l'Annonciation, désignés comme suit: [illegible] un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, seize, dix-sept et dix-huit et aux dimensions suivantes, savoir: le numéro six, vingt sept pieds de face à la rue de l'Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les numéros deux, trois, quatre, cinq, sept et huit, chacun vingt cinq pieds de face à la rue de l'Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le numéro un forme l'angle des rues de l'Annonciation et Neuvième. Les numéros seize, dix sept et dix-huit mesurent chacun vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Neuvième sur cent vingt sept pieds de profondeur entre lignes parallèles et contiguës.

Ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Le tout conformément au plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 15 juillet 1867 et annexé à un acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 7 août 1867.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite à la succession de Wm. P. Sunderland, suivant acte au rapport du dit notaire Wm. Shannon, en date du 24 janvier 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14mai—14,28 31—7,11,12,13,14 juin

BAILLY BLANCHARD Jr. vs. JOHN COONEY

CINQUIEME COUR de District de la Nelle-Orléans.—No 18,250—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et au commencement des parties y intéressées, je procéderai le LUNDI, quinze de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située sur la BATTURE en face du faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud du Marché, Delord, de la Nouvelle-Levée et Tchoupitoulas, d'après un plan dressé par Ch. G. de l'Isle, arpenteur, daté du 17 novembre 1866, lequel sera exposé à la Bourse au jour de la vente.

La dite portion de terre mesure, conformément au dit plan, environ dix-huit pieds huit pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, environ dix-neuf pieds six pouces de largeur, derrière, sur environ trente-cinq pieds six pouces de profondeur et fait face à la rue Sud du Marché et fait partie d'un terrain désigné par le No Cinquante-neuf suivant plan fait par Jos. Pilié, ci devant voyer, en mai 1836 et déposé en l'étude de C. Pollock, autrefois notaire public en cette ville, en date du 3 juin 1836.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, servant comme un atelier, dépendances et appartenances. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, à une vente faite par le Marshall des Etats-Unis, suivant acte délivré par le dit Marshall daté du 14 juin 1865, dûment enregistré au bureau des Aliénations, L. 91, Fo. 625.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—la somme de six cent cinquante-huit piastres et vingt-cinq cents ($658 25) montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 16 avril 1867 jusqu'au jour de la vente, $5 30 coût de protêt, $34, prime d'assurance, dus pour cent sur le montant réclamé pour honoraires d'avocat et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication; 2o l'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère), le paiement d'un billet de pareille somme de six cent cinquante-huit piastres et vingt-cinq cents ($658 25) garanti par hypothèque sur la dite propriété, daté du 16 août 1867, échéant le 16 avril prochain, avec [illegible] intérêt de sa date au taux de huit pour cent l'an jusqu'à paiement; 3o et la balance du prix d'adjudication (s'il y avait) comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 mai—14,28,31—juin 7 14

McKENNELL & CO vs JOS. L. DUNHAM & JOHN D. ATKINS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,736—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI quinze de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs à une réclamation pour perte partielle sur le corps du steamer Tuppenmouth, selon police spéciale, portant le No 2,533, émis pour la somme de $10,000 etc, le 9 de janvier 1867, par la Compagnie des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 juin—4,7,9,11,14

FRANÇOIS LACROIX vs DANIEL SULLIVAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,169—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Broad, d'Orléans et Dorgenois, désignés par les numéros trois, quatre et cinq, d'après un plan dressé par Castaing & Celles, voyers, le 29 mars 1855, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, sous le No 58.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, mesure américaine, trente et un pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Broad, sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur suivant acte au rapport dudit notaire A. E. Bienvenu, en date du 29 avril 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 juin—6, 14, 20, 27—juillet 7

A. ROCHEREAU & CO vs LOUIS WINSON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,943—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, dix-sept de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation du Restaurant situé au No 58 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, ainsi que les meubles et effets qui se trouvent aux étages supérieurs dudit local.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 juin—6 9 12 14 17

Thomas W. Carew vs J. N. Gray.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 21,955—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Religieuses, Céleste, Tchoupitoulas et Félicité, désigné par le numéro huit, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur, daté du 18 avril 1855 et déposé pour recours en l'étude de Joseph Cohn, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente pieds un pouce et sept lignes de face à la rue des Religieuses, sur soixante quatorze pieds sept pouces et une ligne de largeur derrière, sur une profondeur de cent vingt pieds sept pouces et six lignes sur la ligne latérale du côté de la rue Céleste et de trente trois pieds neuf pouces et sept lignes sur l'autre ligne à l'opposé courant d'abord parallèlement à la rue Céleste jusqu'à la rue Félicité, sur laquelle il a une façade de cent cinquante deux pieds neuf pouces et cinq lignes. Le dit terrain forme l'angle des rues Religieuses et Félicité.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ladite propriété est décrite comme suit:

Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, dans l'îlet compris entre la rue de la Nouvelle Levée, Céleste, des Religieuses et des Nonnes et est désigné par le No Huit, d'après un plan dressé par Castaing, le 19 avril 1831, déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, laquelle portion de terrain forme le coin de la rue des Religieuses et Félicité [illegible] et une ligne de face à la rue des Religieuses, sur soixante quatorze pieds six pouces [illegible] à la rue des Nonnes, sur cent vingt pieds [illegible] pouces de profondeur du côté de la rue Félicité [illegible] ligne qui sépare le lot d'avec le No [illegible] cent cinquante deux pieds neuf pouces [illegible] tout suivant titre joint à l'acte de vente au rapport de Wm. Christy, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 23 février 1832. Ledit terrain forme un polygone irrégulier, [illegible]. Il est de forme [illegible] et partie sud du Faubourg des Religieuses, et la lettre N.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans

5 juin—5 14 21 27—7 juillet

FRANÇOIS LACROIX vs CHRISTIAN MEYER ET ALEXANDER ERNST.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 20,082.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DIX-NEUF TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville désignés par les numéros de un à dix-neuf inclusivement dans l'îlet numéro six cent soixante six (666) borné par les rues Julia, Rendon, Lopez et Perdido, d'après un plan dressé par Castaing et Celles, architectes, le 20 mars 1866, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville. Les dits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir: les Nos deux à neuf, chacun cent trente pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Julia, trente pieds dix pouces et cinq lignes de largeur derrière, sur cent trente et un pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No un, cent trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos deux et trois; cent vingt-huit pieds un pouce et cinq lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des numéros trois et quatre, cent vingt-sept pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. quatre et cinq, cent vingt-trois pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. cinq et six, cent vingt-et-un pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. six et sept, cent dix-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. sept et huit, cent quatorze pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. huit et neuf, cent onze pieds six pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. neuf et dix. Le No. dix forme l'angle des rues Julia et Rendon, trente pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Julia, trente pieds dix pouces et six lignes de largeur derrière, sur cent huit pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur. Le No. onze forme l'angle des rues Perdido et Rendon, trente-et-un pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Perdido, trente pieds dix pouces et six lignes de largeur derrière, sur cent cinq pieds trois pouces et trois lignes de profondeur sur la rue Rendon, et cent cinq pieds six pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No. douze. Et les Nos. douze à dix-neuf inclusivement, chacun trente-et-un pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Perdido, trente pieds dix pouces et six lignes de largeur derrière, sur quatorze pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. treize et quatorze, cent quinze pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. quatorze et quinze; cent vingt pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. quinze et seize, cent vingt pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos. seize et dix-sept, cent vingt-quatre pieds et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos dix-sept et dix-huit, cent trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos dix-huit et dix-neuf, et cent trente-cinq pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No. dix-neuf et le No vingt formant l'angle des rues Perdido et Lopez et mesure trente un pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Perdido, trente pieds dix pouces et six lignes de largeur derrière, sur cent quarante quatre pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue Lopez.

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs, au moyen de l'acquisition qu'ils ont fait à Octave Morel, suivant acte au rapport dudit notaire Bienvenu, en date du 12 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Geo. W. AVERY.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 mai—juin 6,14,21,30.

JOS. J. ALSTON vs WM COLEMAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,202—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatorze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros six et sept, dans l'îlet numéro six cent trente-sept, borné par les rues de la Commune, Gravier, Gaiennié et Broad, d'après un plan dressé par Castaing & Celles, architectes, le 20 mars 1866, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville. Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, mesure américaine, vingt-huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport dudit notaire Bienvenu, en date du 25 octobre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1o La somme de deux cents piastres ($200 00 c) montant de la réclamation du demandeur avec intérêt au taux de six pour cent l'an sur la somme de cent piastres ($100 00) à compter du 31 mai 1866, jusqu'au 24 mai 1867 et au taux de huit pour cent l'an après cette époque jusqu'au jour de la vente, et aussi au taux de six pour cent l'an sur la somme de cent piastres ($100 00) à compter du 31 mai 1866 jusqu'au 24 mai 1868, et au taux de huit pour cent l'an après cette époque jusqu'au jour de la vente, trois piastres ($3 00) frais de copie d'acte et les frais d'instance, comptant, au moment de l'adjudication.—2o. L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son crédit), le paiement de deux billets de la somme de cent piastres ($100 00) chacun, garantis par hypothèque sur la dite propriété, souscrits par le défendeur à l'ordre de la Nouvelle-Orléans, du 21 mai 1868, payables respectivement à trente et quatre ans de date avec intérêt au taux de six pour cent l'an, de date jusqu'à échéance, et au taux de huit pour cent l'an après cette époque jusqu'à parfait paiement.—3o. La balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans

13juin—13,21,30; 7,14juil

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 20,212 [illegible] MARDI, [illegible] juillet 1868, [illegible] entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philippa, [illegible] et Union, désignés par les numéros Treize et Quatorze. Le No Treize mesure vingt-six pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Philippa, trente-neuf pieds deux pouces et deux lignes de largeur derrière, sur soixante-six pieds dix pouces et deux lignes de profondeur du côté de l'allée sus-dite et face sur la rue Philippa à la rue Baronne, sur quarante-deux pieds dix pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du No Vingt-six pieds et trois lignes de largeur dans l'allée sus-dite.

Le No Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur l'allée sus-dite, sur vingt six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété est louée à bail expirant le 7 de novembre 1870, à raison de $2,400 l'an, suivant bail passé devant Abel Dreyfous, notaire public en cette ville, en date du 7 de novembre 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6juin—6,14,21,27;7juil.

FARLEY JUREY & CO vs J. W. NORRIS.

QUATRIEME COUR de District de la Nile-Orléans—No 20,249—En vertu d'un ordre de vente rendu le 2 de juin 1868, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un baril de whisky,
1 1/2 boîte de tabac,
2 barillets de clous,
1 charrue,
2 douzaines de paires de charrue.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans,

11juin—11,14,17,19,21

Alfred Marchand vs S. Johnston et B. Avegno.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,919—En vertu d'un writ de fieri facias contre Bernard Avegno, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Ste Anne, Bourbon et Royale.

Ledit terrain mesure trente trois pieds cinq pouces de face à la rue d'Orléans, cent quatre pieds et huit pouces et sept lignes de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Bourbon, à laquelle profondeur ledit terrain s'élargit de neuf pieds sept pouces, et là courant dans la profondeur jusqu'à la rue Ste Anne, et mesure soixante huit pieds pouces et sept lignes, cinquante-trois pieds deux pouces de face à la rue Ste Anne, cent trente pieds sur la rue Royale, laquelle distance ledit terrain court perpendiculairement vers la rue Bourbon, cinquante-sept pieds quatre pouces et quatre lignes; de là, ledit terrain court perpendiculaire à la rue Ste Anne et a une profondeur ultérieure de cent quatorze pieds et quatre lignes et soixante six pieds de largeur, derrière, et face à la rue Ste Anne.

Le tout conformément au plan dressé par L. Sergi, arpenteur, daté du 15 mars 1837, et déposé au greffe de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connues sous les noms de Salle de Bal d'Orléans et Café d'Orléans, etc.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, ensemble avec d'autres propriétés de J. H. Parlange, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 16 février 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 juin—6 14 20 27—7 juillet

VENTES DE CONSTABLE.

Ant. Lanata vs C. Rath.—No 5,257.

TROISIEME Cour de Justice de Paix, Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable Paul W. Collens, juge de la Troisième Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai, jeudi, 18 juin 1868, à midi, au No 85, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, à la vente publique des propriétés suivantes, saisies dans l'affaire ci-dessus—Le contenu d'un café et un billard à blouses, suivant inventaire. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

8 juin—8 14 16 CHS. CATOIR, Agt Constable

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Eugène et James Borduzat.
No 25,465.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

14 juin—14,16 23

Succession de HERMAN DIETERS—No 29,086.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

10 juin—10,14,19

Succession de F. X. HUCK.—No 29,005.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

10juin—10,14.19

Succession de SEBASTIEN PONCET—No 29,726.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

3 juin—3,7,14

Succession de Mme SUZAN McGEE, veuve de Joseph Nitsch—No 28,966.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

3juin—3,7,14

Succession de VICTOIRE CHALMETTE DELINO veuve d'Antoine Crozat.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

3juin—3,7,14

Succession de C. M. PETERSON—No 29,962.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit tableau.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

6juin—6,10,14

Succession de JOHN O'NEAL—No 32,921.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Thomas Sewell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu John O'Neal, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait point faite à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

11 juin—15,20

Succession de JEAN DEFFES—No 32,907

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Attendu que Antoine Ferrer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jean Deffes, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

5juin—5,7,14

Succession de JAMES DAVIS—No 31,943.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

6juin—13 19

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nile-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 30 mai 1868, jugement a été enregistré dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—savoir: No. 21,914. L'Etat de la Louisiane contre la Banque de la Louisiane. Dans cette affaire, pour les raisons données dans l'opinion écrite de la Cour, laquelle opinion est annoncée et enregistrée aujourd'hui—

Il est ordonné et décrété que la charte de la Banque de la Louisiane, institution incorporée en corps politique par un acte de l'Etat, est et doit devenir forfaite, nulle et non avenue; que ladite corporation soit dissoute et que ses affaires soient liquidées conformément à la loi—Il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre ladite banque soient suspendues; qu'il en soit donné avis, une fois par semaine, dans deux journaux de cette ville, en français et en anglais, pendant un mois; que le bureau de trois commissaires désignés par la loi soit nommé pour liquider ses affaires, et que les personnes suivantes, savoir, Charles Eugène Willie soit nommé l'un des commissaires

(Signé) G. DUPLANTIER, juge.

Jugement signé le 29 mai 1868.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 29 mai de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante huit, et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

WM. WOOLFER, Greffier.

24 mai—1fpar s—1m

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nile-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 15 mai 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 20,612—Berthe Arnold contre Gustave Lewis, son mari—Sur motion de Crozat & Levy, avocats de la demanderesse, et il apparaissant à la Cour que cette affaire, sur production de la réclamation portée par défaut contre le défendeur et la demanderesse ayant produit la preuve du bien fondé de sa demande, et cela et les preuves étant en faveur de la demanderesse, par la loi et l'évidence—Il est ordonné et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Berthe Arnold, et contre le défendeur, Gustave Lewis, son mari, déclarant une séparation de biens entre les deux parties et la dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux; que le défendeur paie les frais de procès.

Jugement rendu le 15 mai 1868.

Signé le 20 mai 1868.

(Signé) CHS LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 20 mai de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

10 juin—24—8 juillet

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nile-Orléans.—Je certifie par les présentes, que le 26 avril 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 21,883. Marguerite D. Allain contre Sosthène Allain—Sur motion de John H. New, avocat de la demanderesse, le défaut pris en cette affaire le 19 mars 1868 soit maintenant confirmé et rendu définitif; que la demanderesse, Madame Marguerite D. Dunbar (la dite épouse) femme Sosthène Allain, ait jugement et contre le défendeur, le dit Sosthène Allain, son mari, et pour la somme de quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-neuf piastres et cinquante-six cents avec intérêt de cinq pour cent l'an, à partir de la demande judiciaire, sur seize cents piastres, à partir du 18 juillet 1854—pour seize cents piastres à partir du 16 juin 1855—pour cinq mille trente deux piastres à partir du 22 mars 1857 et sur deux mille piastres à partir du 22 mai 1857, [illegible] piastres, à partir du 16 avril 1859, et pour mille cinq cents piastres à partir du 1er janvier 1860; que la demanderesse soit séparée de biens d'avec le défendeur son mari; [illegible] qu'il y ait une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur. Il est de plus ordonné que la demanderesse ait aussi la direction et le contrôle de ses biens.

(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 18 mai de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

W. WOOLFER, Greffier.

19mai—19, 2, 17

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nile-Orléans.—Je certifie, par ces présentes, que le 24me jour du mois d'avril 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 19,987. Mme H. E. J. Binsse contre son mari. Cette affaire a été soumise, aujourd'hui, à la Cour, par les deux parties, sur les plaidoiries et les preuves, et la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse. Il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement pour la demanderesse Rose Louise Angèle Candide Avenaucy et contre le défendeur, Henry Emile Jules Binsse, son mari, déclarant une séparation de biens entre les parties et la dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre elles, et que le demandeur ait l'administration de ses propres biens et le défendeur payera les frais de ce procès.

Jugement rendu le 24 avril 1868.

Jugement signé le 24 avril 1868.

(Signé). CHS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 4 mai, l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la quatre-vingt-douzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

F. A. WOOLFLEY, Greffier.

6 juin—6 13 19 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, lingerie, et 10 tierçons jambons passés au sucre.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur.
Salle d'encan, 38 rue de Chartres.

LUNDI, 15 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu— [illegible] cotons, cotons blancs et cotons écrus, cotons à draps, toiles et coton à matelas, [illegible] mouchoirs, toiles de Nord, cotonnades, futaine, [illegible] toile à carreaux, jaconats français, toiles d'Irlande, mousseline, [illegible] linge, bonneterie, [illegible], casimirs, cravates, Melton, draps, jeanne, tweeds, moleskine, cordes, serviettes, bas, [illegible] couleur, chemises de laine, caleçons, etc.

— Egalement —

10 tierçons jambons passés au sucre.

Vendus pour le compte de qui il appartiendra. 14juin

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches, Linge fait et Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

MARDI 16 juin, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

120 lots marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant un assortiment général.

— Aussi —

200 lots linge fait de coton.

— Et —

120 douz. chapeaux.

Conditions à la vente. 14 juin

PAR H. SCOTT.

Grande vente importante et sans réserve, de Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Souliers, Chapeaux, &c, à l'encan.

PAR H. SCOTT,
H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu, lundi 15 juin, à 10 heures, dans leur salles d'encan, au No 62 de la rue de Chartres—

Un grand stock complet de marchandises sèches, telles que: indiennes françaises et américaines, coton blanc et coton écru, cotons à drap, tweeds, casimirs, linons écrus, mousseline suisse, tapis check, brillante, nansouk, etc.

Un grand choix d'habillements convenables pour le détail de la ville et le commerce de la campagne.

— Egalement —

Un fort lot de lingerie.

— Egalement —

Un fort lot de souliers et de chapeaux. 14 juin

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Succession de M. J. Newman.
No 30,093.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.

Billets du Board des Levées.

PAR NELLIGAN & BASSETTI,
JAS. NELLIGAN, encanteur,
Bureau, au Crescent Auction Mart, No 74 de la rue Carondelet.

IL sera vendu, jeudi 25 juin 1868, à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 74 de la rue Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté du 27 avril 1868. No 30,093 du docket de ladite Cour, et pour le compte de la susdite succession.

Deux billets du Board des Levées de l'Etat de la Louisiane, pour la somme de $33,055 67 et la somme de $33,071 23, échéant de 24 au 28 octobre prochain (1868), garantis, le premier par 132 bons de Levée de $1000, et le second par 132 bons de Levée de $1000, lesquels billets sont convertibles en bons de Levées, au gré dudit Board de Levées jusqu'au 1er mai 1868. Si l'acheteur convient au Board de Levées, les bons seront livrés avec les billets, autrement les billets sont déposés à la Banque du Canal de la Nile-Orléans, sujets aux termes et conditions dudit acte de garantie.

Conditions—Comptant. 14 juin—14 19 25

PAR CHS. T. NASH.

Succession de F. O. Woodman, décédé.

Beaux meubles en bois de rose, acajou, noyer et chêne.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.

Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

MARDI, 16 juin 1868, à 11 heures du matin, dans la maison de l'angle des rues Terpsichore et Coliseé, il sera vendu, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté du 19 février 1868—No 29,769 du folio de la dite Cour.

Tout le contenu de la dite maison, comprenant beaux meubles de choix, en acajou, chêne et noyer; meubles de salon, recherchés; portraits, magnifiques tapis de Bruxelles, rideaux, miroirs, ornements, horloges, buffet, livres, faïence et verrerie.

—Egalement—

1 grand piano Pianio Pleyel, en bois de rose.

6juin—7,16,13,14,16

Succession de Mary Ann Crowly, veuve de Joseph Benson.

Terrains de prix dans le Quatrième District

Par CHAS. T. NASH, Encanteur.

Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

LUNDI, 6 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 2 juin 1868—No 29,789 du docket de la dite Cour.

UN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 67, compris entre les rues Washington, Camp, Magazine et Sixième. Le dit terrain mesure 25 pieds 7 pouces de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles. Il est désigné par le No 17 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 1er janvier 1867.

Conditions—La moitié comptant; la balance à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt l'an, jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque sur la propriété et 5 pour cent (honoraires d'avocats) au cas de procès pour le recouvrement du montant.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Hero, Jr, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 juin—14 21 28—5 juil

PAR G. DE FERIET.

Grande vente à longs termes
DE
Magnifiques Terrains pour bâtir.

Situés à la Grand'Ile, reconnue partout comme un des plus beaux endroits de Bains et une des plus belles Résidences d'été des Etats-Unis.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville No 86.

MARDI, 16 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

Magnifiques terrains pour bâtir, situés à la Grand'Ile, dans le voisinage immédiat de l'Hôtel de la Grand'Ile, récemment remis à neuf par le propriétaire, M. B. Margot, et surmontant l'habile propriété de MM. Duval, Wilkes, Magnon, Marcade et autres. On s'occupe actuellement à construire à la Grand'Ile un chemin de fer destiné à relier les terrains et la plage du Golfe, où se trouvent les meilleurs bains et les plus avantageux situés des Etats-Unis. [illegible] de pêche en abondance.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès pour le recouvrement du montant des billets, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat), sur le montant réclamé.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant F. Chas. Cuvellier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 juin

Succession de E. G. Vignaud—No 24,668

Propriétés de valeur, améliorées et non-améliorées, à l'encan.

Par G. DE FERIET, encanteur,
Bureau rue Bienville No 86.

VENDREDI, le 19 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 mai 1867, les propriétés suivantes, savoir:

1o—Trois terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Romain et Prieur et le Chemin du Bayou, désignés par les numéros Six, Sept et Huit, suivant plan de d'Hémécourt, ci-devant voyer, en date du 4 avril 1866. Le No Six et Sept mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur. Le No Huit mesure trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur quatre-vingts pieds de profondeur.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, mesurant vingt-huit pieds de face à la rue de la Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur, et situé entre les rues Dumaine, Ste-Anne et les Remparts avec les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain; la dite propriété étant la dernière résidence du défunt.

3o—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, O'Reilly et Aubry, ayant trente-et-un pieds cinq pouces de face à la rue Roman sur cent dix-huit pieds cinq pouces de profondeur, en ligne parallèle.

4o—La moitié indivise de quinze terrains situés au faubourg Trémé, faisant partie de l'ancienne Habitation Bienvenue, lesquels terrains sont désignés par les Nos Trente-neuf, Quarante, Vingt-trois à Vingt-six inclusivement, Trente-deux à Trente-sept inclusivement, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Première, Ste-Anne et Dumaine.

5o—Les droits indivis de deux terrains situés dans l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Célestine et du Génie, ayant chacun trente-et-un pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur cent vingt pieds de profondeur.

6o—La moitié indivise de quatre terrains situés dans l'îlet No Onze au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Onze, Douze, Treize et Quatorze de dit îlet. Le No Onze formant l'angle des rues Congo et Mazant, mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Mazant, sur cent cinq pieds de profondeur, et chacun des terrains Nos Douze, Treize et Quatorze mesure trente-et-un pieds de face à la rue Mazant sur cent cinq pieds de profondeur.

7o—Vingt-quatre terrains situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos Un à Vingt-quatre inclusivement, formant la totalité de l'îlet No Vingt-trois, borné par les rues de l'Abondance, des Français, des Trésors et des Champs-Elysées.

8o—Un terrain situé à Natchitoches, mesurant 55 pieds 6 pouces de face au côté ouest de la rue Second et s'étendant, entre lignes parallèles, jusqu'au Bayou Jacquet.

9o—Tous les droits, titres et intérêts du défunt dans une moitié indivise d'une étendue de terre (No 2) située dans le comté de "Kanawha", Etat de la Virginie, décrite dans l'instrument de transfert et de partage fait le 23 août 1858, par Alfred Spedden et autres au défunt, la propriété est déposée au bureau de l'encanteur.

Le tout conformément aux plans exposés à la Bourse.

CONDITIONS—Un tiers comptant et la balance à un crédit d'un et deux ans en billets garantis par hypothèque et privilége de vendeur et portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être satisfaisants à l'administrateur et les acquéreurs devront payer cinq pour cent de frais d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des dits billets, ainsi que les dites commissions devant être stipulées par hypothèque.

Actes de vente avec timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 mai—23, 30 juin 6,13.19

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL. JUIN 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A

Appesio ou Appesille Zacharie, dit Jean Rosalt
Augeli Joseph
Albe Paul
Ablard Paul
Alaidé Mme, née Aline Protaché
Antervieux Jean Pierre

B

Beauvallet Mme Vve, née Rosalie Henriette Bermeta
Brot Emmanuel
Baro Félix
Bastien Jean Baptiste
Boutin Casimir
Bellevin Jean

D

Dragonne Eugène
De Chermoise Paul
Danger Dominique
Durrieu (les époux)
Dreux Mme Vve
De Lovanchade
Duhamel Eugène
Dodard Marguerite Pierre
Dubordieu-Loriège Jean
Etienne Amédée
Despeyroux

E

Estebenet Jean

F

Forgeot Louis

G

Gresten Henri Gabriel
Girod François (teinturier)
Grosiard Michel Claude
Guedin Mme, née Rose Julienne Euphrasie Jung
Goyol Théodore
Guerrier Edouard

J

Juge Joseph Auguste et Alexandre Joseph Auguste Louis

K

Katz Joseph

Keator-Mary (les époux)
Kahn Pauline

L

Lafitte Charles (les époux)
Lapeyrière Jean
Lorrée Riel
Le Maire
Louvreau Emile
Lamaille Auguste
Laccostin Auguste
Lereux Jules Mme
Lalot Jean-Pierre
Labite Jean (docteur)
Lambolé Aline Mme (artiste lyrique)
Lannes Mme Vve, née Marie Pugnan
Lure François
Lestriviere Jean-Marie

M

Minvielle Pierre
Martin Louis Philippe (orcompter)
Mouchet Charles (de Donaldsonville, Lee)

P

Perel Théran Mme
Prudent Victor
Picard J P
Pereaux Victor Désiré

R

Rives Jean Pierre Mme Vve
Rouquette Jean Guillaume
Robert Henri
Rochelle Henri François

S

St Martin Jean
Schuster Jacques Mme Vve, née Dorothée Goog
Segasin Jean
Sancé Mme Vve, née Berthilde Steen

T

Tardès Jules
Trouillet Bertrand

V

Voguet Jean Marie Paul

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après-midi

[illegible] 1er juin

Succession de ROBERT YORSTON—No 29,665.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

Sjuin—13,18

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Cigares. Cigares. Cigares.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 16 juin 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

50,000 cigares des marques bien connues La Corona, La Intimidad et Conchas.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14 juin

PAR LOUIS STERN & BRO.

Succession de James H. Cooner.

PAR LOUIS STERN & BROS.
M. STERN, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 mars 1868, il sera vendu le VENDREDI, 26 juin 1868, à 10 heures précises du matin, dans le magasin [illegible], dans leur salle d'encan, comme suit [illegible] John Barker, failli, pour deux mille sept cent trois piastres et 60 cents—certifié par E. E. Morton, assignee en faillite.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11juin—12,15,18,22,26

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 16 de juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à dossier à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets en acajou, sofas, lits à sangles, linge, glaces, horloges, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—la collection de plusieurs maisons bien montées.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siége en bois et rotin. mess

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 16 de juin, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lées, rue Carondelet—

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession d'ARCHIBALD S. FERTH.

Terrains de prix, dans la rue Calliope, entre les rues Carondelet et St-Charles, Premier District.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. C. O. Dugué, juge de la Cour de Deuxième District Judiciaire de la Louisiane, daté de la Paroisse d'Orléans [illegible] juin 1868, No 266 du docket de la dite Cour—

DEUX TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Calliope, Clio, Carondelet et St-Charles. Ils sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte de vente de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton à Wm. Philippe, lequel acte a été passé le 5 décembre 1854. Le dit terrain ont chacun 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Calliope, sur 120 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—$1,000 comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet de $2,000 échéant le 13 juillet 1868, garanti par hypothèque sur la dite propriété portant 8 pour cent d'intérêt l'an jusqu'à parfait paiement, avec intérêt en plein jusqu'à l'échéance. Pour le reste, 6 mois de crédit, avec hypothèque spéciale sur les propriétés, portant 8 pour cent d'intérêt l'an jusqu'à l'échéance, et, après échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Commandeur, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 juin—7,14,21,28—juill 4,7

Terrains améliorés et de prix dans le Premier District.—Vente à l'encan.—Affaire Thomas Fleming, contre Bernard Duffy et autres.—No. 25,652.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, rendu le 29 mai 1868, et signé le 2 juin 1868—No. 25,652 du docket de ladite cour.

1o. — Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Roman, Cypress, Prieur et Hevia. Ledit terrain a 34 pieds de face à la rue Hevia, sur une profondeur de 86 pieds, plus ou moins, et s'étend de la rue Cypress à la rue Hevia.

2o. — Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Roman, Claiborne, Palmyre et Dorbigny. Ledit terrain mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 87 pieds.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, pardevant G. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 juin—10 14,28—7 juillet

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Deux magnifiques billards à l'encan.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse. No 17.

MARDI, 16 juin 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique en face de notre bureau, pour le compte de qui il appartiendra—

Deux magnifiques billards Phelan, parfaitement neufs et avec accessoires au complet.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 12juin

Maison en bois rue Craps.

Succession de Mme JANE ARMSTRONG veuve de J. J. LOGENBUEHL.

No 27,239. Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 27 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 16 de mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, Greatmen, Enghien et Port, désigné par le No 16 et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Craps sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison double en bois, dépendances, cuisine, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale portant 8 pour cent d'intérêt l'an, et taxes de l'an à $ 0/0 par an de jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et la police transférée au vendeur.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell, notaire.

24 mai—juin 6,13,20,27

Propriété améliorée dans le 4me District.

Ilots à Rickerville et Carrollton.

Succession de J. J. MICHEL.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,644—

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 20 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 24 avril 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o Deux lots de terre, dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Berlin, Fulton, Tchoupitoulas et Constance, désignés par les Nos 20 et 21, et mesurant chacun 31 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 103 pieds 3 pouces et 5 lignes. Le No 16 formant l'angle des rues Tchoupitoulas et Bordeaux. Les améliorations consistent en une maison en briques.

2o La moitié indivise de l'îlet No 38 à Rickerville, paroisse de Jefferson, borné par les rues de Prytania, Lacoste, Loyolière et Perrier, subdivisé en 15 terrains et mesurant 301 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Peters Avenue, 291 pieds 10 pouces à la rue Leontine; 212 pieds 7 pouces de face à la rue Prytania et 229 pieds 3 pouces de face à la rue Perrier.

3o Un îlet de terre dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, désigné par l'îlet E borné par les rues Peters, ou Shell Road, Eagle ou Mary, Monroe et Dix-Neuvième, subdivisé en 24 terrains et mesurant 300 pieds carrés.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs pardevant Wm Shannon, notaire public.

17 mai—17, 30—juin 6, 13, 20

Maison double rue Baronne, entre les rues Erato et Thalie—Ilet amélioré sur l'Avenue Hagan, entre les rues Banks et Bandin.

Succession de Michael Aspill—No 32,046.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI le 20 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de deux ordres de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date le 29 avril et le 13 de mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Michael Aspill, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir—

1o—Un lot de terre dans le Premier District, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bacchus ou Baronne, Apollo ou Carondelet, Erato et Thalie, mesurant 36 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bacchus (maintenant Baronne) sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en une maison basse en briques (double) et ses dépendances. [illegible] de ladite maison [illegible] 50 actions de $100 chacune du capital stock de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantie par hypothèque, portant un intérêt de [illegible] (note) en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour la somme de $400, payable et renouvelable le 1er mai 1868, conformément à la Charte de la dite Banque.

2o—Un îlet de terre dans le Premier District de cette ville, borné par l'Avenue Hagan, les rues Rendon, Gravier et Baudin, mesurant 112 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à l'Avenue Hagan; même mesure à la rue Rendon, sur 304 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Banks, et même mesure à la rue Baudin, et peut être subdivisé en 24 lots. Les améliorations consistent en une maison en bois, ayant 4 chambres et cuisine, [illegible] et l'Avenue Hagan.

3o—Trente et un lots de terre formant presque l'îlet entier borné par les rues Hagan Avenue, Rendon, Gravier et Perdido, désignés par les Nos 48 à 34 inclusivement.

Conditions de la vente—Moitié comptant, le reste en billets de l'acquéreur à 12 mois de crédit, garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec les 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées à l'encanteur.

L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de l'année 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire.

19mai—10,17,23,30,6,13,20juin

Propriété de choix, rue Poydras, entre le Carondelet et St-Charles.

Mme Mary McMillen vs Emily C. McMillen—No 30,061—Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 16 de mars 1868, et daté le 19 de mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique:

Deux terrains de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberté, désignés par les lettres A, B, C.

1o—Les terrains A et B se touchent et mesurent ensemble 48 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue South Poydras sur 108 pieds 5 pouces de fond, sur 115 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne vers la rue Liberté et 107 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de la rue C. Les améliorations consistent en une maison en brique à deux étages, cuisine, etc., et désignée par les Nos 252 et 254 rue Poydras.

2o—Le lot C touche aux lots A et B et mesure 37 pieds de face à la rue South Poydras sur 106 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne des lots A et B. une profondeur de 113 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Franklin et la largeur en arrière de 40 pieds 7 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond. Les améliorations consistent en une maison en brique [illegible] au No 256 rue Poydras.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et privilège de vendeur sur la propriété, [illegible] ordre et endossement par [illegible] deux ans de crédit, [illegible] en billets [illegible] d'intérêt de 8 p. 0/0, [illegible] de vente jusqu'à parfait paiement. L'hypothèque sur la vente [illegible] 5 p. 0/0.

Les propriétés devront être assurées pour le montant [illegible] et les polices transférées au vendeur. Les taxes de 1868 devront être assumées par les acquéreurs.

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public.

17 mai—31—juin 6.13.20

Succession de A. GULLITT—No 32,215.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Mme Alex. Morris Holbrook a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu A. C. Bullitt décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

Sjuin—13,18